

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 4 août 2025 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Mesdames : Josée Beaulieu – Katy Nadeau – Hélène Durette—Mélissa Boucher-Caron

Messieurs : Guy Thibault – Alain Morin— Réjean Deschênes, maire

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration, est aussi présente à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Suivi et adoption des procès-verbaux 25 juin et 1er juillet 2025;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Conciliation bancaire, relevé des opérations;
- 6- Période de questions de 20 h à 20 h 30 ;
- 7- Voirie;
 - a) Achat tracteur à gazon (résolution à entériner);
 - b) Crédit-bail (résolution à entériner) ;
- 8- Chargée de projets, développement et administration :
 - a) Suivi de dossier ;
 - i. Butte du Bonhomme-Blanchet;
- 9- Remerciements Gala Folklorique ;
- 10- Dossier nuisances ;
- 11- Résolution Pannes Hydro-Québec;
- 12- Rapport des représentant des comités;
- 13- Dossiers du maire ;
 - b) Projet Habitations des forêts et des lacs ;
- 14- Questions diverses:
 - c) Emprunt temporaire
- 15- Période de question (15 minutes);
- 16- Levée de l'assemblée.

2025 – 111

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (ères);

Que l’ordre du jour soit accepté en conservant le point questions diverses ouvert.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2025 – 112

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 25 juin soit accepté tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2025 – 113

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet soit accepté tel que présenté.

COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2025

Agro Envirolab	25633417	90.72\$	7370
Avantis Coopérative	FED0086960	148.92\$	7371
Avantis Coopérative (TSSL)	FC02373744	109.54\$	7372
Buropro Citation	FC00192518	64.68\$	7373
Yvon Caron	20250712	161.60\$	7374
Carrefour du camion RDL	GK25966	605.14\$	7375
Léon Deschamps	FAC0072	3955.14\$	7376
Le code Ducharme	360287	137.55\$	7377

Épicerie Chez Nancy	A0540111,A0541215,A0541311,A0542698,A0542706	115.45\$	7378
Esstrac	P20145	2528.30\$	7379
Excavation Tanguay	036548	1287.72\$	7380
Fond d'information sur le territoire	202501652150	24.00\$	7381
Impact Ford	57189	93.48\$	7382
Jacques Larochelle	78743,E19982	2936.25\$	7383
J.A. St-Pierre	101600867	59.74\$	7384
Jean-Roch Roy	17231,17238,17239,17240	12925.27\$	7385
Macpek	50420199-00,50420243-00,50420431-00	2423.62\$	7386
Pierre Mariage	20250709	200.00\$	7387
Parc Bas-St-Laurent	198	924.98\$	7388
Pièces d'auto Michaud	5313-252559,5313-252562	137.76\$	7389
Roger A Pelletier	84335	36.74\$	7390
Servitech	44088	57.45\$	7391
Groupe Colas Québec	4165727	227.42\$	7392
Techno-Pneu	07-IN014144	4095.29\$	7393
Denise Dubé	Petite caisse(05082025)	317.63\$	7394
Salaires employés		14658.88\$	accesd
Salaires conseil		3000.64\$	accesd
Hydro-Québec	Éclairage de rue	85.22\$	accesd
Bell Canada		76.30\$	accesd
Min. du Revenu du Qc	DAS	9143.48\$	accesd
Rec. général du Canada	DAS	4119.19\$	accesd
	<u>Total des dépenses</u>	64748.10 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2025, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2025 - 114

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON (RÉSOLUTION ENTÉRINÉE)

2025 – 115

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;

APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité fasse l'achat d'un tracteur à gazon de marque Cub Cadet, modèle XT2 SLX54 au coût 8158.63\$ taxes incluses.

CRÉDIT-BAIL (RÉSOLUTION ENTÉRINÉE)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata veut procéder par crédit-bail pour l'achat d'un tracteur tondeuse d'un montant de 8 158.63 taxes incluses ainsi que les frais de dossier.

ATTENDU que la directrice générale a fait une demande à crédit municipal et manufacturier Rexcap inc pour procéder au financement par crédit-bail;

ATTENDU que nous avons reçu deux (2) propositions soit financement sur trente-six (36) mois de deux cent trente-cinq (235,19) plus taxes et de quarante-huit (48) mois de cent quatre-vingt-trois dollars et soixante et treize sous (183,73\$) plus taxes;

2025 - 116

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;

APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal a décidé de prendre le financement sur trente-six (36) mois de deux cent trente-cinq (235,19) plus taxes.

La directrice générale est autorisée à signer les documents au nom de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

DEMANDE HYDRO-QUÉBEC- INTERVENTION POUR RÉDUIRE LES PANNES D'ÉLECTRICITÉ FRÉQUENTES CAUSÉES PAR LA PRÉSENCE D'ARBRES MATURES ET FRAGILES LORS DE PÉRIODE DE GRAND VENT

ATTENDU que la municipalité a eu plusieurs pannes d'électricité importantes affectant la qualité de vie des citoyens et des citoyennes, la sécurité publique et la rentabilité des entreprises;

ATTENDU que ces pannes répétitives sont causées par des chutes d'arbres matures ou malades se produisant dans un petit secteur se situant entre le poteau no: K2C3S et l'adresse civique : 512 chemin principal;

ATTENDU que de longues pannes d'électricité sont survenues entre autre : une le 20 avril 2025, deux le 30 avril 2025 et une le 1^{er} septembre 2024;

ATTENDU que l'entretien préventif du réseau électrique relève d'Hydro-Québec et que celle-ci dispose des ressources techniques nécessaires pour corriger cette situation;

2025 – 117

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par M Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal demande à Hydro-Québec:
De procéder à une évaluation des problèmes qui ont causé ces pannes;

D'appliquer les correctifs nécessaires afin de sécuriser ce secteur qui est fragile au grand vent;

D'informer la municipalité des décisions suite à cette demande et d'une possible date des travaux envisagés.

EMPRUNT TEMPORAIRE DE 150 000\$

ATTENDU que le conseil municipal fait une demande auprès du CFE pour avoir un prêt temporaire de 150 000\$ en attendant de recevoir la subvention du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

2025 – 118
Résolution abrogée

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise la directrice générale à faire un emprunt temporaire de 150 000\$ en attendant de recevoir la subvention du programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

EMPRUNT TEMPORAIRE DE 200 000\$

ATTENDU que le conseil municipal fait une demande auprès du CFE pour avoir un prêt temporaire de 200 000\$ en attendant de recevoir la subvention du programme d’aide à la voirie locale (PAVL);

2025 – 119

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise la directrice générale à faire un emprunt temporaire de 200 000\$ en attendant de recevoir la subvention du programme d’aide à la voirie locale (PAVL). Cette résolution abroge la résolution précédente, 2025-118.

Monsieur Réjean Deschênes, maire et madame Denise Dubé, directrice générale sont autorisés à signer les documents pour cet emprunt.

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

À 19h41, le maire suppléant déclare la levée de l’assemblée.

« Je, Réjean Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire